



avance sur succession auprès d'un notaire

Par **lenavierne**, le **02/07/2019** à **09:50**

Bonjour

le partage de la succession de mon mari ,avec qui nous avons une fille est en cours chez un notaire qui détient l'argent de la vente de la maison soit 330000 euros depuis 4 ans.

la fille aînée de mon mari issue d'une précédente union fait traîner le partage et ne répond jamais aux mails de mon avocat

devant ce mutisme mon avocat a fait une action dont le jugement a été rendu depuis le 7 Decembre 2017 avec demane d'exécution provisoire

Prmeiere question : mon avocat ne voulant pas de cette execution provisoire fait tout pour une négociation qui n'aboutit pas puisque la fille de mon mari reste sourde

puis-je changer d'avocat car je n'ai plus confiance en celui que j'ai actuellement

Deuxieme question : comment demander au notaire une avance sur la partage (dans la limite de ce qui est possible) en lui précisant d'octroyer La meme avance à chacune des filles de mon mari (celle issue de sa premiere union et celle que nous avons eue ensemble

Si oui puis-je faire cette demande directement au notaire sans passer par mon avocat ou y-a-t il une procedure à respecter ?

par avance merci à toute personne qui prendra le temps de me repondre

Cordialement

Bonne journee

Par **santaklaus**, le **06/07/2019** à **18:07**

Bonjour,

1- Puis-je changer d'avocat car je n'ai plus confiance en celui que j'ai actuellement.

Oui, vous allez voir votre nouvel Avocat qui écrira à votre prcédent Avocat pour lui demander

de le succeder dans ce dossier.

2-Si oui puis-je faire cette demande directement au notaire sans passer par mon avocat ou y-a-t il une procedure à respecter ? Je vous conseille de passer par votre nouvel Avocat qui agira au regard du jugement rendu depuis le 7 Decembre 2017 avec demane d'exécution provisoire.

SK

Par **lenavierne**, le **08/07/2019** à **07:07**

Merci beaucoup pour votre reponse rapide